

l'entrer par quelques droits? Dans le premier cas, nous prétendons que c'est l'intérêt de notre agriculture même, que les produits américains soient en Canada francs de tous droits. C'est ce qui en retirera le plus d'avantages. Car en augmentant le commerce et le transit sur nos canaux, nous sommes capables de réduire les droits de péage, et le cultivateur qui transporte ses produits à meilleur marché gagne véritablement d'autant. Encore, plus il y a de commerce, de transit, de produits à transporter, plus l'attention des capitalistes est dirigée vers le transport de ces produits. Il résulte de là une concurrence tout à l'avantage des producteurs. Leurs profits augmentent en raison de la réduction des frais de transport et de l'augmentation du commerce. Ce qui s'applique à la navigation, au transport intérieur s'applique également à la navigation et au transport extérieur.

Quand Montréal et Québec seront les grands entrepôts du commerce de l'Ouest, qu'on pourra toujours compter sur des cargaisons, les vaisseaux y viendront en grand nombre. La concurrence réduira le fret et augmentera conséquemment le prix de la production. Mais ce n'est pas seulement par suite de l'augmentation du prix de ses produits, de la diminution du fret pour les transporter sur les marchés anglais ou ailleurs que l'agriculteur Canadien profitera. Il profitera encore par la réduction des prix des importations, de tous les objets qu'il consomme et dont il fait usage. Car si le St. Laurent est une route à bon marché pour transporter en Angleterre les produits de l'Ouest, elle doit être une route aussi avantageuse pour transporter vers l'Ouest les articles et effets nécessaires à la consommation des habitants de ces contrées. Alors combien ne gagnerait-on pas à favoriser de toutes manières le commerce de transit à travers le Canada! Les vaisseaux qui s'engageraient dans notre commerce, pouvant prendre des cargaisons en allant et en venant, réduiraient encore les frets de moitié moins que s'ils ne pouvaient obtenir la cargaison que pour l'exportation. Enfin les conclusions de tous les faits cités sont évidentes. En enlevant tous les droits et restrictions sur notre commerce avec les Etats-Unis et le transit des produits américains, nous augmenterions la valeur de notre propre production, et nos cultivateurs pourraient acheter les objets de consommation dont ils ont besoin à bas prix et à bon marché.

Il n'y a donc pas à hésiter entre les deux systèmes; en présence de si grands avantages résultant du free trade, la protection est un malheur, une illusion, une source de ruine. Vous croyez être protégés et vous êtes sacrifiés. L'acte pour la protection de l'agriculture, en outre une copie remarquable. Cet loi n'a pas protégé l'agriculture, et sa mise à exécution coûte à la province dix fois la somme qu'elle en retire. Il va plus, cette loi fait un tort immense au pays. Quez les droits absurdes de trois centimes par quart sur les blés américains, il en viendra une plus grande quantité. Les canaux auront plus de revenus, l'état et tout le monde y gagnera.

Mais si les circonstances et notre position nous forcent à enlever tous droits sur les produits américains, qu'on n'aille pas croire qu'il faille faire de même sur tous les articles et effets de commerce. Il faut bien s'entendre. La liberté du commerce illimitée, pleine et entière, pour aujourd'hui, c'est-à-dire, aucun tarif quelconque, est aussi illusoire que la protection. Ce serait une Utopie comme la paix universelle. Nous croyons qu'il faut s'en approcher autant que possible, mais ce serait une grande erreur de croire-pouvoir la réaliser entièrement du premier coup.

Le plus de liberté possible dans le commerce sera donc avantageux à l'état, au commerce, à l'agriculture, à l'industrie, à tout le monde enfin. La protection oppressive au contraire, paralysant toute l'énergie de la nation, ruine le grand et petit négoce, presse les classes agricoles et en fin de compte ne profite pas même à ceux qu'on veut protéger.

Maintenant, nous allons aborder la question du tarif. Le tarif c'est le grand cheval de bataille des partisans de la protection. La liberté du commerce étant à leur avis, une théorie chimérique, qui a bien aussi dans leur opinion, son côté philosophique, offre disent ils, un champ vaste aux spéculations des philanthropes et des rêveurs; mais ce n'est pas la question pratique, ou plutôt, pour nous servir d'une locution anglaise, ce n'est pas the gist of the question. The gist of the question, c'est le tarif.

C'est sur lui que l'état dépend pour une grande partie des revenus publics, et des frais de gouvernement. Nous ayons plusieurs millions de dettes, disent MM. les protectionnistes, il faut au moins payer l'intérêt, en attendant qu'on puisse les rembourser. C'est ici MM. les free traders que nous vous tenons. Il nous faut de l'argent. Vous n'avez pas le sens commun, avec vos libres échanges. Si vous laissez le tarif, il y aura un déficit dans les revenus de la province comme il y en a toujours eu (sous le système de la protection, s'il vous plaît) et l'on sera obligé d'imposer une taxe directe sur le peuple, etc.

Voilà ce que disent les partisans de la protection pour répandre la terreur et l'alarme au milieu des populations. Heureusement que le peuple va s'apercevoir bientôt que c'est une fausse alarme. Ce ne sera pas difficile de le faire voir.

(A continuer.)

RUMEURS POLITIQUES.

Nous ne croyons guère à toutes les rumeurs qui courent la ville depuis un mois. Hier c'était une réorganisation complète du gouvernement, M. Draper, qui résignait—c'était le juge Hazegran qui allait entrer dans la politique. Sir Allan McNab et M. Sherwood dans le cabinet. Aujourd'hui c'est M. Daly qui s'en va. M. Hopkirk le sous secrétaire pour le Haut Canada, qui est promu à une

situation dans les Douanes; M. Dunkin qui le remplace. On parle de M. Crémazie de Québec et M. S. Tétu comme étant les candidats pour la situation. Ce monsieur Crémazie serait-il par hasard, un des deux messieurs qui ont si vaillamment assailli M. Chauveau? L'un et l'autre de ces messieurs ont certainement des droits à une situation sous l'administration actuelle. De toutes ces rumeurs que conclure? La conclusion est bien naturelle. Le pays d'un bout à l'autre est dégoûté de l'administration Draper. M. Draper aimerait bien, si la chose est possible, à monter sur le banc. Il prévoit tout ce que la prochaine session peut avoir pour son cabinet de dangers réels, il est donc bien naturel qu'il désire se pourvoir convenablement avant ce temps. M. Draper parti, on conçoit que les autres Messieurs qui composent le ministère devront plier bagage. Ils ne pourront tenir la place 48 heures. La situation résultant de la retraite de M. Draper serait trop embarrassante pour lord Cathcart pour qu'il accepte la résignation de son premier ministre, en ce moment.

Nous ne croyons pas qu'il y ait le moindre changement avant l'arrivée du nouveau gouverneur.

RÉ-ELECTION DU MAIRE.

Le Conseil de Ville est convoqué pour Lundi prochain, le 7 du courant, à la requête de M.M. Bourret et Jodoin, et de M.M. Reubien, Tully, LaRocque, Perrin, Valois, Ward, Durwin, et Connolly, afin de procéder à l'élection d'un Maire au lieu et place de J. E. Mills, éc., dont l'élection vient d'être déclarée nulle par la Cour du Banc de la Reine.

M. Ferrier a déjà pris possession de l'Hôtel de Ville, et a signé des documents comme Maire. C'est aller un peu vite. La prétention de M. Ferrier nous paraît absurde. De ce que la Cour vient de décider que J. E. Mills, éc., n'est plus Maire en conséquence du vote illégal de M. Durwin, il ne s'en suit nullement que M. Ferrier soit le Maire. Ce monsieur a été absent du pays la plus grande partie de l'année.

Le conseil de ville, d'après la convocation ci-haut, paraît envisager la question sous le même point de vue. Il est à peu près certain que M. Mills sera réélu, nonobstant tous les efforts de la clique Ferrier. Nous espérons que nos compatriotes ne manqueront pas d'énergie en cette occasion, et que comme toujours, ils se montreront fermes et inébranlables.

Le Maire de Montréal. — Les juges du banc de la Reine ont prononcé jugement hier sur la question du maire de Montréal. MM. les juges Rolland, Gale et Day étaient sur le banc. La décision de la majorité de la cour a été contre l'élection de M. Mills. Il a été dit que le jugement de M. Honneur M. le juge Rolland a différé d'opinion avec ses confrères MM. les juges Gale et Day. On devait à peu près s'attendre à ce jugement, car chaque fois que la politique se trouve mêlée aux questions qui viennent devant les tribunaux, la balance penchera toujours en faveur de certain parti, qui n'est pas celui de la majorité du pays. Ce serait assurément un chapitre très-intéressant que d'examiner tous les jugements qui ont été rendus en ce pays depuis la domination anglaise. Nous ne voulons pas insinuer que nos juges rendent des jugements qui répugnent à leur conscience. Certainement non. Mais le préjugé y joue souvent le principal rôle.

Quoiqu'il en soit, un jugement de la cour vient d'anéantir notre premier magistrat. Il n'en existe plus. Mais nous devons dire que leurs honneurs ont bien voulu s'abstenir de proclamer M. Ferrier, comme maire de Montréal. C'est autant de gagné. Il paraît que le jugement de la majorité du banc est fondé sur la question du vote de M. Durwin, donné en faveur de M. Mills, et qui a été déclaré illégal, attendu que son élection n'a pas été maintenue par la cour lorsque ce sujet a été porté devant les tribunaux. Nous ignorons quelle serait la décision du banc si la question de la légalité de l'élection de M. Gibb était agitée. Peut-être serait-elle déclarée illégale ainsi que celle de M. Ferrier qui ne doit son élection qu'à la fraude et à la violence.

Voilà encore une fois que les procédés de la corporation suspendus; les travaux du nouveau marché qui avançaient rapidement seront sans doute arrêtés, et nous ignorons comment tout cela finira. Cependant, on nous dit que le greffier du conseil a été requis par la majorité des membres de convoquer une assemblée pour lundi prochain, et nous espérons que M. Mills sera réélu et que les affaires de notre cité reprendront leur cours.

On nous dit que James Ferrier a été aujourd'hui au conseil de ville prendre possession du fauteuil présidentiel, et a signé quelques documents comme maire. On dit aussi qu'il aurait enjoint au greffier de ne pas convoquer l'assemblée demandée par la majorité des membres du conseil, mais qu'après consultation, le greffier a cru prudent de convoquer l'assemblée. C'est aussi ce qu'il avait de mieux à faire! (Minerve).

L'Hamilton Gazette dit que sir Allan McNab a été heureux dans ses négociations en Angleterre, et que les travaux du Great Western Railway vont être poursuivis avec vigueur. Le même journal publie une annonce convoquant une assemblée des actionnaires pour le 4 décembre.

On nous dit que la glace est assez forte sur la Rivière-Chambly pour permettre de traverser à pied.

Un vicux ministre protestant à Bath, vient d'épouser, à l'âge de 77 ans, une jeune dame qui lui a apporté une fortune de £30,800.

Les journaux d'Halifax nous informent que la législature de la Nouvelle-Ecosse, est convoquée pour le 21 janvier.

Les Steamboats. — Le "Prince Albert" continue ses voyages à Laprairie et les steamboats de Longueil traversent comme en été, Le "St. Louis" est arrivé hier vers 3 heures, et il est parti aujourd'hui vers midi pour Sorel, pour y prendre ses quartiers d'hiver. Idem.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'il se forme actuellement deux établissements canadiens l'un au pied du courant, la brasserie de MM. Pigeon, Sauvageau et Doray; l'autre à Longueil qui est encore une brasserie et une Distillerie établie nous dit-on par plusieurs citoyens de l'endroit; Le Baron de Longueil, s'est montré nous dit-on bien libéral envers eux, en leur accordant la permission de mouler pour les habitants, dans la baronnie. Nous espérons que le succès de ces établissements, dont nous ne doutons nullement, sera pour nos jeunes compatriotes, un exemple encourageant, pour se livrer aux différentes branches d'industrie.

INDUSTRIE AMÉRICAINE. — Il résulte de statistiques récentes qu'il existe dans le seul état du Connecticut 137 fabriques d'étoffes de coton, 123 fabriques d'étoffes de laines, 37 moulins à papier, 137 tanneries, 6 manufactures de tapis, 32 fabriques d'horloges, 323 ateliers pour la confection des voitures et des wagons, indépendamment des manufactures de soie à couler, d'épingles, des forges et des autres branches nombreuses et variées de l'industrie Yankee.

Le Mississippi, arrivé le 20 novembre à la passe sud-ouest du fleuve du même nom, y a débarqué le commodore Perry, le payeur Worthington et le lieutenant King, qui se sont rendus immédiatement à la Nouvelle-Orléans à bord du remorqueur Star. Ces officiers ont apporté la nouvelle de la prise de Tampico, qui s'est opérée, sans coup férir, le 14 novembre.

Le 13, les forces navales américaines étaient en vue de Tampico, dont le lendemain matin elles prenaient paisiblement possession. La garnison mexicaine avait évacué la ville qui s'est rendue sans conditions.

Nous lisons dans les Mélanges Religieux de ce jour:

Pour satisfaire aux désirs exprimés du correspondant En Ami, nous nous sommes informés de la cause de l'omission du nom de M. J. V. Quiblier, sur la liste des prêtres du diocèse de Montréal; et on nous a très obligeamment répondu: "Ce monsieur a laissé le diocèse, ainsi que son compagnon de voyage, M. Pignod, et quelques autres prêtres, à diverses époques." Nous souhaitons que cette réponse satisfasse aussi bien l'Ami, qu'elle nous a satisfait nous-même. (Il faut avouer que la réponse est bien peu satisfaisante. R. R. C.)

M. l'Éditeur, Avantage de la contribution volontaire pour les Ecoles.

Pourriez-vous croire, M. l'Éditeur, qu'un chaud partisan de la contribution volontaire, dont la cotisation se monte à sept ou huit sous, a payé, l'année dernière, librement et libéralement! £0 0 0.

J. B. S.

(Mélanges.)

Nous n'avons pas encore de neige. Le besoin s'en fait sentir. Le ciel menace depuis quelques jours mais ça finit par la pluie.

MEXIQUE,

Les journaux mexicains s'accordent à penser que Santa-Anna va concentrer toutes ses forces sur San-Luis-Potosi; la garnison de Tampico elle-même, abandonnant la place, viendra le rejoindre.

A ce sujet, le Zempoaltica contient le passage suivant: "Nous ignorons l'avantage que Santa-Anna pourra retirer de ce mouvement qui laissera sans défense les points que nous venons de mentionner, mais c'est inconcevablement nécessaire à ses plans. Nous n'en doutons pas, parce que nous avons la plus grande confiance en ce général, et nous espérons que Dieu protégera l'armée de la république qui a été placée sous ses ordres."

La marche que suit Santa-Anna, cependant, a réveillé quelques craintes un instant assoupies; pourquoy cette réunion imposante de toutes les forces de la république à San-Luis-Potosi? N'y a-t-il pas, sous jeu, quelque projet libératoire, quelque dictature à proclamer? La dictature, certains Mexicains se le rappellent, était autrefois le rêve de Santa-Anna; et n'est-il le moment favorable pour réaliser le rêve de sa vie?

D'autres, plus confiants, pensent que le général en chef, jugeant ses forces trop faibles pour les disséminer, a cru convenable de les concentrer sur un seul point, pour porter un coup terrible au général Taylor, quand ce dernier, laissant des garnisons dans toutes les villes qu'il occupera sans coup férir, aura réduit ses troupes à la moitié de leur nombre actuel; alors, disent-ils, Santa-Anna agira, et le succès est certain. "A San-Luis-Potosi, écrit un journal de Vera-Cruz, l'enthousiasme est au comble, et que les Américains avancent ou non, il y aura bientôt une bataille périsivo qui, nous en sommes persuadés, nous sera favorable."

Quoi qu'il en soit de ces suppositions, Santa-Anna n'a pas moins de 20,000 hommes avec lui maintenant à San-Luis-Potosi; le général Valencia, nommé second commandant en chef, a été envoyé à Cuanajuato pour y procurer du renfort, et le général Cortazar, dit-on, a levé 3,000 hommes dans les haciendas voisines de San-Luis-Potosi.

A Mexico, le calme est rétabli momentanément; le pronunciamiento de San-Luis-Potosi

a été apaisé par les soins de Santa-Anna; les puros (républicains), dont le chef est Gomez Farias, et les moderados (conservateurs) à la tête desquels marche le général Salas, ont fait une trêve; Salas est rentré, le 29 octobre, dans la capitale. Les nouveaux ministres, quoiqu'anciens adversaires de Santa-Anna, ont été volontiers acceptés par lui. Les dissensions sommeillent.

Voilà les faits; chaque jour ils acquièrent plus de gravité, et nous serions presque tentés de dire, en cherchant à les approfondir: la guerre, maintenant, va commencer.

TELEGRAPHE ÉLECTRIQUE.

Philadelphie, 29 novembre, 8 h. du soir. ÉNERGIQUES PRÉPARATIFS DE GUERRE.

Des avis de la Havane jusqu'au 13 courant, reçus à la Nouvelle-Orléans, apprennent que rien n'avait encore été fait relativement aux lettres de marque et de naturalisation que le Mexique avait envoyées.

Le steamer des Etats-Unis Mississippi et le commodore Perry ont quitté la Nouvelle-Orléans, le 21, avec un détachement de 50 hommes et les canons et les munitions de guerre appartenant à l'état de la Louisiane et offerts par le gouverneur Johnson pour le service des Etats-Unis.

Le général Brooke est chargé de dépêcher à Tampico les troupes qui pourront être jugées nécessaires à sa défense, et le général Jessup s'occupe activement de cet objet dans son département.

Environ 600 hommes auront bientôt été envoyés de la Nouvelle-Orléans pour garder la ville récemment prise.

VOLONTAIRES DE PENNSYLVANIE.

Philadelphie, 29 Nov., 8 h. du soir.

Nous apprenons d'Harriburg, que 14 compagnies ont offert leurs services pour marcher au siège de la guerre. Les compagnies de Wyoming et de Potsville et celles commandées par Herron et Hay, à Pittsburg, ont été officiellement appelées hier. Un dernier appel doit être fait mardi; on s'attend à voir désigner, parmi les compagnies de la ville, les gardes de Montree, capitaine Small, les Light Guards de Philadelphie, capitaine Bennett, et les gardes de Jefferson, capitaine Morehead.

DÉPÊCHES DU COMMODORE CONNOR.

Baltimore, 29 Nov., 8 h. du soir.

Il n'y rien dans les malles de l'ouest et du sud, qui soit digne de vous être transmis. L'Union de Washington contient des dépêches du commodore Connor réclamant des troupes pour la garnison de Tampico. La position de Santa Anna à San-Luis-Potosi exige que nos postes soient largement renforcés. On fait des préparatifs pour une bataille décisive.

BRUIT D'UNE NOUVELLE RÉVOLUTION AU MEXIQUE.

Le Herald a publié, hier matin, la dépêche télégraphique suivante:

Washington, 28 nov., après-midi.

"J'apprends que des dépêches importantes ont été reçues aujourd'hui de l'escudo du Golfe du Mexique.

"L'administration mexicaine est dissoute, et Almonte part pour l'Angleterre. Santa-Anna a été forcé de rendre les deux millions de dollars qu'il a récemment volés à une conducta.

"Le ministre anglais à Mexico, M. Bankhead, est probablement intervenu pour protester contre cet acte de Santa-Anna.

"Mexico est dans une position critique."

PAR LA MALLE.

La dépêche télégraphique importante, publiée hier par le Herald, est confirmée par des correspondances particulières; mais rien d'officiel n'a transpiré.

Des extraits de journaux mexicains de Vera-Cruz, jusqu'au 18 novembre, nous apprennent qu'on sollicite Santa-Anna de prendre la présidence, mais qu'il s'y refuse.

50 Mexicains ont été tués lors du bombardement de Tabasco. — Les membres du nouveau Congrès ont été élus le 15 novembre. — Herron a été unanimement nommé à Jalapa. Une nouvelle proposition des Etats Unis a été reçue le 5 novembre, à Vera-Cruz; mais les journaux la tournent en ridicule, déclarant qu'on ne songe pas à la paix, mais à la vengeance. Des ordres ont été donnés pour l'expulsion des Américains de l'état de San-Luis-Potosi.

Une insurrection a eu lieu, contre les Américains, à Los Angeles, en Californie; elle s'est terminée par la mort du chef mexicain et de quelques uns de ses subordonnés.

M. Gasquet, consul de France à Monterey, a été mis sous la garde de l'armée américaine, pour avoir protesté contre la saisie de la Californie.

Le sloop des Etats-Unis Cyane a été repoussé à Guyanna, ayant 20 hommes blessés. On se prépare à attaquer Matatlan.

NAISSANCES

En cette ville, mardi dernier, la dame de Alfred LaRocque, Geuyer, a mis au monde une fille.

À St. Jérôme, le 27 de novembre, la dame de M. Alexandre Fourrier, marchand, a mis au monde une fille.

MARIAGES.

À Québec, à la chapelle St. Louis, par le Révérend P. McMahon, M. Philippe Whitty, de Montréal, à Delle. Winford Lotus, de Québec.

A Berthier, comté de Bellechasse, le 23 nov., par le Révérend M. Bonenfant, Charles Robertson, éc., à Dame Emille-Euphémie Rucl, veuve du major Joseph Roy, de St. Gervais.

DÉCES

En cette ville, samedi, le 28 du mois dernier, à 4 heures P. M., à l'âge de 55 ans, M. Etienne Allaire, après une maladie de plus d'un an.

PELLETIERES.

Le soussigné a maintenant reçu par le GREAT BRITAIN, LADY SEATON et le ZEALOUS son assortiment ordinaire et choisi de Pelletier, consistant en Marion naturelle; Ecureuil, Renard, Castor, Neutria, Vison, Loup marin, Iustré et naturel et aussi des souliers de Chevreuille de Lorette et des Raquettes.

A vendre à bon marché à l'ancien établissement, maison de Chapellerie de Londres, une porte au nord de la place d'Armes, rue Notre-Dame.

ANDREW HAYES.

4 décembre.

INSTITUT CANADIEN.

AVIS.

Les membres de l'INSTITUT CANADIEN sont informés que les statuts de l'Institut ont été adoptés à la séance du 26 novembre dernier, tous les membres de cette institution qui, au premier janvier 1847 n'auront pas payé tout le montant de leurs contributions échues avant cette époque, ne seront plus considérés comme membres de cette société et leurs noms seront biffés de la liste des membres de l'Institut.

Ceux qui voudront payer leurs contributions doivent s'adresser au trésorier, sousigné, qui sera toujours prêt à les recevoir au bureau de MM. Cherrier & Dorion, rue St. Vincent.

V. P. W. DORION, Etud. en Droit, Montréal, 4 Déc. 1846. Trésorier de l'Institut.

BANQUE DU PEUPLE.

MARDI prochain étant FÊTE D'OBLIGATION (La Conception), il ne se fera pas d'affaires ce jour là à cette institution. Par ordre B. H. LEMOINE. Banque du Peuple 4 décembre 1846. Caissier.

Banque d'Épargne.

De la Cité et du District de Montréal. MARDI prochain le 8 du courant étant Fête d'Obligation (La Conception) il ne se fera pas d'affaires ce jour là à cette institution. Par ordre JOHN COLLINS. Caissier.

4 déc. BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. Extrait.

Montant du aux personnes qui ont déposé le 31 Aout 1846. £10,603 1 5 20 Nov.—Montant déposé durant les trois mois finissant à cette date. £11,427 3 10 De Montant restant. 5,748 7 11 Augmentation depuis le 31 Aout. 5,730 15 11.

Cr. Montant dû aux personnes qui ont déposé à cette date. £16,833 17 4 La Banque sera ouverte comme d'ordinaire Tous Les Jours de DIX heures à TROIS, et les SAMEDIS et les LUNDIS de SIX à HUIT heures. Par ordre du Bureau JOHN COLLINS. Caissier.

Banque d'Épargne de la Cité et District de Montréal, 4 déc. 1846.

ASSOCIATION

ST-JEAN-BAPTISTE.

Assemblée Générale.

L'ASSEMBLÉE Générale et Trimestrielle des Membres de l'Association St. Jean Baptiste de Montréal aura lieu, en vertu de la 2e section des Règlements, LUNDI soir, le 7 Décembre courant, à 7 heures précises dans l'un des magasins de JOSEPH BOULANGER, écuyer, rue Notre-Dame.

LUDEGER DUVERNAY, Com.—Ordonnateur. 4 déc.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL. POUR L'ANNÉE 1847.

CE CALENDRIER contient outre une liste complète du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec, les Époques Ecclesiastiques notamment celles concernant le Canada l'Ordo ou l'Ordre des rubriques, la Liste et les Termes des Cours de Justice, la Liste des principaux Officiers du Gouvernement, des Membres de la Législature du Bas-Canada des Magistrats, des Examinateurs des Institutions pour Québec et Montréal et des Commissaires d'École pour la Cité de Montréal, des Commissaires pour l'érection des Paroisses, des Associés, des Notaires, des Médecins, des Officiers de la Province du Canada, etc., etc.

Le Calendrier Ecclesiastique et Civil se recommande par sa perfection typographique. On se le procure à très bas prix. 4 déc. CHEZ E. R. FABRE & Cie.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE MUSIQUE VOCALE.

PAR T. F. MOLT, Organiste de la Cathédrale de Québec.

Ce plan très bon et bien conçu, est aussi bien exécuté. L'AUTEUR, en restant fidèle au but qu'il s'est proposé, en écrivant une méthode dans laquelle toutes les difficultés sont traitées graduellement et se développent avec beaucoup d'art et de mesure, a su donner à ses leçons un véritable intérêt musical.

Les études qu'il a composées, et qui sont en grand nombre, sont remarquables par l'élégance et la distinction du chant.

Tous ceux qui ont l'avantage de lire ce Traité de Chant, s'accordent à dire que Mr. MOLT a rendu un véritable service à l'art, en consignait dans cet ouvrage le résultat de son expérience, et en livrant pour ainsi dire au public, le secret de ce style simple et élevé, de cette diction noble et vraie, caractérisée distinctivement du talent de l'auteur.

Déjà quelques années, Mr. MOLT est professeur de chant, et sa classe est une des plus fécondes et des plus brillantes. Personnes n'étaient plus apte à publier un traité du chant que notre artiste, comme organisateur et comme professeur, il avait donné trop de garanties pour que son ouvrage ne fût pas accueilli avec toute la faveur qu'il mérite.

Pour avoir un style à soi propre dans l'Art du Chant, il faut étudier la musique vocale de toutes les écoles et de tous les maîtres; et maintenant que le chant large et expressif est bien distinct du chant d'agilité et d'exécution, quelque soit le génie créateur, italien, anglais, français ou allemand, qui vienne imposer au monde musical de nouvelles formules mélodiques, pour le chanteur le fond n'en restera pas moins toujours le même, et celui qui aura le mieux développé ses moyens et assoupli au voix aux exigences de la vocalisation; celui qui saura le mieux phraser, accentuer, prononcer, abstraction faite des dons naturels, tels que la parfaite qualité de la voix, la grâce, le charme, la chaleur, etc., etc., celui-là sera un excellent chanteur.

Adressez franco au propriétaire sousigné, STANISLAS DRAPEAU.

Bureau de la Revue, 15, Rue St. Vincent, MONTREAL.

N. B.—On peut aussi se procurer cet ouvrage à Québec, à la Librairie Ecclésiastique de MM. J. & O. Crémazie, 9 Rue Ste. Famille, et à la Librairie Canadienne de M. J. B. Fréchette. Prix, 99 cent. chaque exemplaire; réduction de prix à la doct.